

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 4 avril 2025

N° 2025-150

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

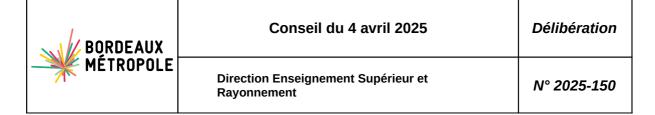
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106748B-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025



Association Villa Primrose Bordeaux - Année 2025 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Fondée il y a 120 ans, la Villa Primrose Bordeaux compte plus de 2 500 membres et 1 300 licenciés, ce qui en fait l'un des clubs les plus dynamiques de France. Il décline l'activité tennis à l'adresse de tous publics autour de trois axes : la compétition, la formation et le loisir. Initialement créé en 1979 avant d'être annulé en 1996 et repris en 2008, le tournoi « BNP Paribas Primrose Bordeaux » est un des rares tournois professionnels du circuit international ATP (Association des joueurs de tennis professionnels) de tennis à être porté et organisé par une association sportive.

En complément de cet évènement sportif de renommée internationale (plus de 30 000 spectateurs et participants, 232 retombées media en 2023), les organisateurs développent depuis plusieurs années une Semaine Primrose qui, outre des animations grand public, comporte un volet à destination des entreprises, avec différentes formules permettant aux entreprises partenaires (300 en 2024, 2023, 2022 et 2019, 132 en 2018, 117 en 2017) d'accueillir leurs invités et de favoriser les échanges et opportunités d'affaires. Le tournoi BNP Paribas Primrose est donc non seulement un évènement sportif de renommée internationale, qui contribue à la notoriété et à l'image de Bordeaux et de sa métropole, mais également un lieu de rencontre d'affaires fréquenté par près de 300 entreprises, qui sont pour l'essentiel des PME locales ou régionales.

La 16ème édition de cette manifestation se déroulera du 12 au 18 mai 2025 à la Villa Primrose à Bordeaux. Bordeaux Métropole est partenaire de cet évènement depuis 2014 sous la forme d'une subvention.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une subvention à hauteur de 55 000€, pour un budget prévisionnel de 1 679 120 €, notamment afin d'accompagner les nombreux engagements écoresponsables pris pour cette nouvelle édition. Toutefois, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 23 750 €, conformément aux orientations budgétaires, charge à la structure de trouver les ressources nécessaires afin d'équilibrer son budget. Pour tenir compte du fait que la subvention accordée est inférieure à celle demandée, l'assiette subventionnable retenue est ramenée à 1 647 870€.

Bilan des précédentes éditions

En 2024, le tournoi et les manifestations annexes ont à nouveau confirmé leur succès et la pertinence de la formule, avec notamment :

- plus de 30 000 visiteurs,
- 3 000 enfants accueillis,
- 250 bénévoles,
- 300 entreprises partenaires (contre 117 en 2017)

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106748B-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025 - plus de 800 rendez-vous d'affaires auxquels ont participé 371 entreprises, essentiellement régionales.

La compétition n'a pas pu se tenir en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Programme d'actions 2025

La tenue de l'édition 2025 du Tournoi international de tennis de Bordeaux, BNP Paribas Primrose sera l'année de la consolidation des acquis et de l'accélération de l'engagement en matière de transition écologique et de l'inclusion.

Engagée dans un processus de Certification ISO 20121, la Villa Primrose Bordeaux va placer plus que jamais 2025 sous le signe de la transition écologique à travers l'écoconception de l'événement, la gestion des déchets (amélioration du tri, sensibilisation des publics, mise en place de fontaines à eau,...), amélioration de l'impact carbone (bilan et réduction des émissions de GES), incitation à la mobilité douce, alimentation responsable (locale, biologique et de saison, valorisation des bio-déchets).

Déjà engagé dans une volonté de rendre accessible au plus grand nombre ces grands moments de sport, le BNP Paribas Primrose mettra en place de nouvelles catégories de billetterie afin de s'ouvrir davantage aux publics.

Les actions en direction des personnes en situation de handicap seront renforcées à travers la mise en place d'une équipe dédiée à l'accueil, des démonstrations et mises en situation de Tennis Fauteuil et Céci-Tennis, un espace PMR dédié sur le central avec audio description, des tarifs spéciaux et plus globalement des conférences sur le handicap et l'approche Sport Santé.

Après la montée en catégorie ATP CHALLENGER 175, catégorie la plus élevée des tournois Challengers dans le monde, le BNP Paribas Primrose est entré dans la cour des grands tournois internationaux et a offert au public un tournoi niveau élite mondial. C'est le maintien de cette excellence qui est visé pour 2025. Qualité du plateau sportif, qualité de l'accueil, qualité du site de compétition, qualité des animations et des conférences présideront cette future édition qui, comme par le passé, s'adressera notamment au monde économique, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap.

Indicateurs financiers

	Budget 2024	Budget 2025
Charges de personnel / budget global	271 777 € - 17,93%	247 500 € - 15,01%
% de participation de BM / Budget global	25 000€ - 1,65%	23 750 € - 1,44%
% de participation des autres financeurs / Budget global Ville de Bordeaux Département Région	12 000 € - 0,79%	120 000 € - 7,28% 0 € - 0% 50 000 € - 2,57%

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L. 5217-2 et L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2025-00203 formulée par l'organisme en date du mois de juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la 16ème édition du tournoi « BNP Paribas Primrose » du 12 au 18 mai 2025, organisée à Bordeaux par l'association Villa Primrose Bordeaux, présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain, et des

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106748B-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025

Publié : 14/04/2025

retombées économiques et touristiques positives pour notre agglomération,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 23 750 € en faveur de Villa Primrose Bordeaux pour son tournoi de tennis.

<u>Article 2 :</u> d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET;

Contre: Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,

Publié : 14/04/2025